DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602103-20251223-18122025_0005-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur William JACOBERT, Maire.
Date de la convocation : 15 décembre 2025.
Présents : Mme AUGUSTIN Sylvia, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr JACOBERT William, Mr JAFFRE Philippe, Mr LEMERAY Gérard, Mr NENEZ Yann, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mr BONNET Robert, Mme BOSTEL Vanessa, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr SIMON Roland (pouvoir donné à Mr JACOBERT).
Secrétaire de séance : Mme Sylvia AUGUSTIN a été nommée secrétaire de séance.

REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe que les photocopieurs de la mairie et de l'école, acquis en 2016 et 2019 sont couteux en maintenance.

Il propose de les remplacer et présente plusieurs devis pour achat ou location pour les deux sites.

Après étude des diverses propositions reçues, Monsieur le Maire propose d'opter pour la location de deux photocopieurs pour la mairie et l'école et de retenir l'offre de la société Digiburo de Languidic, la mieux disante, pour une durée de location de 5 ans avec un loyer mensuel de 272.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de la société Digiburo de Languidic concernant la location de deux photocopieurs, un pour la mairie et un pour l'école, modèle Aquaprint Eco-C2335 neufs sur 5 ans (63 mois),
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les contrats au nom de la commune et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié